

DOSSIER DE PRESSE



Rentrée scolaire 2019

Le Conseil départemental s'engage
pour le pouvoir d'achat des familles

Jeudi 29 août 2019



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
I) UNE POLITIQUE EDUCATIVE QUI PRESERVE LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES	5
1) Les transports scolaires gratuits	5
2) L'aide à la restauration scolaire.....	6
3) Un dictionnaire bi-média pour les 6 ^{ème}	6
II) LE PLAN « MIXITE SOCIALE » : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE QUI SE POURSUIT	6
1) Un nouveau collège boulevard Eisenhower.....	7
2) Les élèves du quartier Bellefontaine, scolarisés dans 6 nouveaux collèges d'accueil.....	7
3) La valorisation des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand.....	8
4) Un dispositif d'incitation financière pour encourager la mixité sociale.....	8
5) Des partenariats pour favoriser la réussite de tous les élèves.....	9
III) UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX COLLEGES	9
1) Deux collèges livrés en 2019.....	9
2) 10 nouveaux collèges d'ici 2024.....	10
3) 4 collèges reconstruits ou réhabilités d'ici 2024.....	11
4) 3 extensions d'ici 2022.....	12
5) La refonte de la sectorisation.....	12
IV) L'INCLUSION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : UNE PRIORITE	13
1) Les classes ULIS.....	13
2) Un transport adapté pour les élèves en situation de handicap.....	13
V) UN NOUVEL ENGAGEMENT POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES	14
1) Lancement d'une grande concertation pour la qualité alimentaire dans les collèges.....	14
2) MIAM 31 et Agrilocal : l'insertion de produits locaux dans les cantines	14
3) Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets	15
VI) APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE : DE NOUVELLES ACTIONS EN 2019	15
1) Le défi collégien.....	15
2) Le Parcours laïque et citoyen.....	16
3) Un engagement pour des collèges sans racisme.....	16
4) Le Concours départemental de la Résistance et de la Déportation.....	17
5) Le Parcours « Haute-Garonne Résistante ! ».....	17
VII) L'EDUCATION ARTISTIQUE	17

DOSSIER DE PRESSE

VIII)	LE DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE DANS LES COLLEGES ET DES SERVICES EN LIGNE.....	20
1)	Le plan numérique 2017/2020.....	20
2)	Les chariots numériques pour les collèges.....	20
3)	L'Espace numérique de travail.....	21
4)	La dématérialisation des services.....	21
IX)	LES AUTRES ACTIONS.....	22
X)	LES CHIFFRES DE LA RENTREE SCOLAIRE.....	23
	ANNEXE	25

Le mot du Président



En cette rentrée scolaire, la question du pouvoir d'achat est toujours d'actualité. En Haute-Garonne, la souffrance sociale est très présente dans les quartiers populaires de la métropole toulousaine comme sur les territoires périurbains et ruraux. Dans ce contexte difficile, où nos concitoyens les plus modestes et les plus fragiles éprouvent de grandes difficultés à boucler les fins de mois, le Département demeure le premier rempart face à la crise.

Pour les familles, la rentrée scolaire a un coût. En aucun cas, elle ne doit être compromise car nous considérons que l'émancipation de chaque individu passe par l'éducation. C'est pour cela que nous y consacrons 170 M€, un budget 2019.

Depuis 2015, la majorité de gauche de l'Assemblée départementale s'attache à fournir les meilleures conditions d'éducation aux enfants scolarisés à l'école publique. Notre action de solidarité a des retombées concrètes pour les familles : 75 000 élèves de la maternelle à la terminale bénéficient de la gratuité des transports scolaires en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée, ce qui représente une économie de 662 € par enfant et un budget de 49,4 M€ pour la collectivité. Par ailleurs, plus de 20 000 collégiens bénéficient d'une aide complète ou partielle pour les frais de demi-pension.

En 2026, la Haute-Garonne comptera 8 000 collégiens de plus qu'aujourd'hui. Pour répondre à ce défi démographique tout en maintenant une offre scolaire de qualité et de proximité, nous menons un programme d'investissement de 320 M€ qui permet la construction et la rénovation de 22 collèges à l'horizon 2024.

Nous restons fermes et déterminés pour favoriser la mixité sociale dans les collèges et rompre ainsi les logiques de déterminismes sociaux qui nuisent à l'égalité des chances. Nous œuvrons également pour l'apprentissage de la citoyenneté, des valeurs républicaines et du principe de laïcité. Ainsi, pour sa 4^{ème} année le Parcours laïque et citoyen concerne 63 000 collégiens et fédère 174 associations partenaires. Un vrai succès.

Nous consacrons par ailleurs en 2019 5,52 M€ aux travaux et opérations scolaires du 1^{er} degré, secteur pourtant hors cadre de nos compétences. Nous allouons 5 388 740 € à la Ville de Toulouse pour la réalisation de 21 projets dont 12 équipements scolaires. Par ailleurs, le Conseil départemental s'est engagé auprès des 36 communes de Toulouse Métropole à hauteur de 7 850 000 € afin de soutenir la réalisation d'équipements publics, parmi lesquels des écoles maternelles et élémentaires.

Soucieux de défendre l'égal accès de tous les élèves à l'éducation, de préserver le pouvoir d'achat des familles et de garantir l'équité entre les territoires, le Conseil départemental reste fortement mobilisé sur l'éducation. C'est un de nos engagements majeurs en faveur des jeunes haut-garonnaises. Nous le tenons.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

I - Une politique éducative qui préserve le pouvoir d'achat des familles

Le Département est l'institution de la solidarité dont la vocation première est d'accompagner les personnes les plus fragiles. A ce titre, la collectivité déploie de nombreuses aides pour préserver le pouvoir d'achat des Haut-Garonnais. Dans le cadre de sa politique éducative, deux principaux dispositifs sont destinés aux parents d'élèves : la gratuité des transports scolaires et l'aide à la restauration.

1) Les transports scolaires gratuits avec la Région Occitanie

En Haute-Garonne, le transport scolaire est gratuit de la maternelle à la terminale pour les élèves respectant la carte scolaire et fréquentant un établissement situé dans un rayon de plus d'un kilomètre en ligne droite de leur domicile.

(À titre de comparaison à l'échelle nationale, la distance minimale de prise en charge des élèves est le plus souvent de trois kilomètres par la route.)

Le Conseil départemental finance ainsi intégralement 25 millions de déplacements scolaires pour 74 626 élèves transportés, pour un budget en 2019 s'élevant à 49,4 M€, faisant ainsi de la Haute-Garonne le 1^{er} département sur le nombre d'élèves subventionnés. Cette aide permet à chaque famille haut-garonnaise d'économiser 662 € par enfant transporté.

Par ailleurs, le Département délivre gratuitement la carte Pastel aux élèves empruntant le réseau de transports urbains Tisséo et le réseau des cars liO-Arc-en-Ciel, soit 39 % des élèves. Certains élèves empruntent également le réseau TER – SNCF pour se rendre dans leur établissement.

Pour les élèves résidant sur des territoires non desservis par ces réseaux réguliers, le Conseil départemental met en œuvre des transports scolaires spécifiques gratuits en autocars.

> Les nouvelles lignes de transports scolaires

Dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges déployé depuis la rentrée 2017, le Conseil départemental a mis en place de nouvelles lignes scolaires afin d'assurer le transport des élèves concernés vers leur nouveau collège d'affectation.

8 lignes scolaires permettent de transporter les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} issus du quartier de la Reynerie vers les collèges toulousains Bellevue, Pierre de Fermat et Les Chalets, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille.

De plus, 6 nouvelles lignes seront créées à la rentrée 2019 pour assurer le transport des élèves de



- 59% des élèves seront transportés
- 1032 circuits scolaires organisés par le Conseil départemental
- 720 autocars
- 50 000 km parcourus quotidiennement, soit 8,8 millions de km sur l'année scolaire

DOSSIER DE PRESSE

6^{ème} issus du quartier Bellefontaine (écoles Bastide, Dottin, Victor Hugo et Tibaous) vers les collèges Labitrie à Tournefeuille, Jules Verne à Plaisance-du-Touch, Montesquieu à Cugnaux, Michelet, Jean-Pierre Vernant et Emile Zola à Toulouse.

Par ailleurs, 4 nouvelles lignes desserviront les lycées de Pibrac et de Villefranche-de-Lauragais suite à l'augmentation de leurs effectifs.

Enfin, la refonte de la sectorisation des collèges de l'agglomération toulousaine se traduira par la création de 5 lignes supplémentaires desservant les collèges de Fenouillet, Gratentour, Pechbonnieu, Lherm et Portet-sur-Garonne.

2) L'aide à la restauration scolaire

L'aide à la restauration scolaire concerne les collégiens haut-garonnais scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État. Elle est attribuée en fonction des ressources du foyer, évaluées sur la base du quotient familial et peut ouvrir droit à une prise en charge des frais de demi-pension, à 50 % ou en intégralité.

20 307 collégiens demi-pensionnaires des collèges publics (soit 37% des collégiens) ont bénéficié de l'aide à la restauration scolaire en 2018/2019, dont 8 354 bénéficient de la gratuité totale de la cantine.

Cette aide représente un budget de 6,2 M€ pour le Conseil départemental.

3) Un dictionnaire bi-media pour les 6^{ème}

Le Conseil départemental offre chaque année un dictionnaire à tous les élèves entrant en classe de 6^{ème}.

Près de 17 000 dictionnaires encyclopédiques vont être distribués cette année. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne met ainsi à la portée de tous les élèves des collèges publics et privés, un outil indispensable qui les accompagnera tout au long de leur scolarité.

Depuis la rentrée scolaire 2018 le Conseil départemental distribue une édition bi-média du dictionnaire Le Robert Collège (dictionnaire papier et en ligne) aux élèves haut-garonnais entrant 6^{ème}. La version en ligne est accessible sur l'espace numérique de travail eCollège31.

II - Le plan « mixité sociale » : une politique ambitieuse qui se poursuit

En janvier 2017, le Conseil départemental a lancé, en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Toulouse, un plan ambitieux d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, qui représente un budget de 56 M€.

Alors que certains établissements concentrent à la fois un nombre très élevé d'élèves issus de famille très modestes et des taux d'échec scolaires importants, ce plan départemental a pour objectif majeur de lutter contre le déterminisme social en favorisant la réussite de tous.

La première étape de ce plan concerne les collèges toulousains Raymond Badiou et Bellefontaine, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, qui scolarisent plus de 80% d'élèves issus de familles défavorisées. Ces établissements subissent durement les effets néfastes de la ségrégation urbaine des quartiers au cœur desquels ils sont implantés.

DOSSIER DE PRESSE

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental a décidé de construire deux nouveaux collèges dans des zones socialement plus mixtes, en frange de quartier.

Ce plan prévoit également d'améliorer les conditions d'accueil des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand, également classés REP renforcé.

1) Un nouveau collège boulevard Eisenhower

En juin 2019, le Conseil départemental a signé avec la société Vinci Immobilier la promesse de vente concernant le terrain de 2ha où sera construit le futur collège du quartier Saint-Simon, situé avenue Eisenhower.

Ce collège d'une capacité maximale de 600 élèves sera livré pour la rentrée scolaire 2021 et représente un budget de 24 M€ pour la collectivité. Deux réunions publiques de présentation de l'établissement ont eu lieu les 3 et 10 décembre 2018.

Ce nouvel établissement aura vocation à accueillir des élèves issus du quartier Saint-Simon et des élèves habitant dans le quartier de Reynerie, sur le secteur du collège Raymond Badiou. La sectorisation précise de ce nouveau collège fera l'objet d'une concertation citoyenne qui débutera à l'automne 2019.

En effet, depuis la rentrée scolaire 2017, les élèves de CM2 issus du quartier de la Reynerie sont affectés dans 5 collèges favorisés de la métropole toulousaine : Bellevue, Pierre de Fermat, Les Chalets à Toulouse, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille. 461 élèves ont été concernés depuis la mise en œuvre de ce dispositif.

Les établissements ont été choisis après concertation selon leur composition sociale (collèges favorisés), leur capacité d'accueil et le temps de transport ne devant pas dépasser la moyenne départementale constatée à 35 minutes.

Les élèves accueillis dans ces collèges bénéficient de dispositifs dédiés : transport direct en car entièrement pris en charge par le Conseil départemental avec accompagnement d'un adulte référent, classes de 6^{ème} à 25 élèves, actions de médiation durant la pause méridienne et diverses mesures d'accompagnement éducatif et scolaire.



Esquisse du futur collège de Saint-Simon, vu de la cour de récréation

2) Les élèves du quartier Bellefontaine, scolarisés dans 6 nouveaux collèges d'accueil

Dès la rentrée 2019, le plan d'amélioration de la mixité sociale se poursuit avec les élèves du secteur du collège Bellefontaine.

En effet, suivant le même procédé appliqué au collège Raymond Badiou, les élèves entrant en 6^{ème} seront scolarisés dans 6 collèges de l'agglomération toulousaine : Michelet, Jean-Pierre Vernant et Emile Zola à Toulouse, Pierre Labitrie à Tournefeuille, Montesquieu à Cugnaux et Jules Verne à Plaisance-du-Touch.

147 élèves, issus des écoles Victor Hugo, Georges Bastide, Paul Dottin et Tibaous (actuel secteur de recrutement du collège de Bellefontaine) seront concernés.

Ils bénéficieront de l'ensemble des mesures d'accompagnement telles qu'elles ont été déployées par le Conseil départemental et par l'Éducation nationale pour les élèves du quartier de la Reynerie, comme la mise en place de navettes dédiées et des dispositifs de médiation.

Un nouveau collège dans le quartier de Guilhermy ouvrira ses portes à la rentrée 2022, pour accueillir les élèves du secteur de Bellefontaine et répondre à la pression démographique dans le secteur sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

DOSSIER DE PRESSE

3) La valorisation des collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand

Ces trois collèges toulousains, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, sont situés dans des secteurs relativement mixtes, mais subissent un phénomène « d'évitement » de la carte scolaire en raison d'une image dégradée.

Par conséquent, dans le cadre de son programme d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, le Département œuvre à la revalorisation de ces établissements afin de renforcer leur attractivité d'encourager le retour des populations plus favorisées.

La réhabilitation in situ du collège Rosa Parks (quartier de Lalande) avec une reconstruction progressive de la totalité des locaux d'enseignement pour un coût d'environ 10 M€, permettra d'améliorer substantiellement les conditions d'accueil. Les études ont été lancées en 2018 et les travaux seront réalisés entre 2020 et 2022.

Le déplacement de l'entrée du collège Stendhal (quartier du Mirail), auparavant située au fond d'une impasse peu accessible, peu visible et donc peu attractive, a permis d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant.

Le collège George Sand, situé dans le quartier de la Cépière et accueillant les enfants de Bagatelle, fait aussi l'objet d'une réflexion.

Améliorer l'attractivité de ces collèges passe également par leur promotion auprès des familles dès l'école primaire. Le partenariat avec la Ville de Toulouse et l'Inspection académique devrait permettre, notamment, de communiquer sur la qualité des enseignements dispensés, des dispositifs périscolaires et des locaux. Des mesures ponctuelles de sectorisation pourront compléter ce dispositif de valorisation des établissements.



La nouvelle entrée du collège Stendhal à Toulouse

4) Un dispositif d'incitation financière unique en France pour encourager la mixité sociale

Les élus départementaux ont voté en janvier 2018 un dispositif financier ayant pour objet d'offrir aux collèges accueillant un taux important d'élèves issus de familles défavorisées, les moyens de réaliser des projets éducatifs et culturels ambitieux susceptibles de corriger les inégalités et le déterminisme social. A contrario, les collèges qui ne s'engagent pas dans cette démarche de mixité sociale voient une part de leur allocation de moyens diminuer.

Ce dispositif incitatif, mis en œuvre pour la première fois en France, s'applique depuis janvier 2019 et sera progressif sur trois années, afin de laisser le temps aux collèges de se préparer et d'améliorer leur mixité. Pour cela, les services départementaux proposent un accompagnement spécifique aux établissements qui le souhaitent, en concertation avec l'Inspection académique.

Concrètement, cette mesure consiste à moduler une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental aux collèges, en fonction du taux de mixité sociale des établissements. La dotation de fonctionnement comprend deux parties : la part structurelle et la part éducative. Le dispositif ne s'applique pas à la part structurelle qui permet le fonctionnement et l'entretien des bâtiments (chauffage, éclairage, entretien, maintenance, etc.). Il concerne seulement la part éducative qui permet de financer les projets pédagogiques des établissements, et s'élève à 54 € par élève.

Afin d'établir un mode de calcul le plus juste possible, le Conseil départemental s'est basé sur le taux moyen de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais et prend également en compte la configuration sociologique du secteur d'implantation des collèges.

DOSSIER DE PRESSE

L'objectif étant, qu'à terme, l'équilibre social, dans l'ensemble des 117 collèges du département soit en cohérence avec celui constaté sur le territoire de recrutement du collège de secteur. Depuis le 1^{er} janvier 2019, 56 collèges ont bénéficié d'un bonus.

5) Des partenariats pour favoriser la réussite de tous les élèves

En parallèle du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, le Conseil départemental a noué un partenariat avec l'IEP (Institut d'Études Politiques) de Toulouse pour mettre en œuvre un programme d'accompagnement scolaire intitulé DISPO (Dynamiques de l'Innovation Sociale et Politique). Développé par Sciences Po Toulouse depuis 2006, ce programme a pour mission de révéler et d'accompagner, par un tutorat étudiant, les ambitions d'élèves de 3^{ème} issus de milieux défavorisés vers les études supérieures longues et des parcours post-bacs dits « d'excellence ». Ainsi, plusieurs actions permettent aux élèves de développer des compétences orales et écrites et d'acquérir une méthodologie de travail en faveur d'une insertion réussie dans les études supérieures. Chaque semaine, les élèves participent à des ateliers pluridisciplinaires assurés par leurs enseignants. Ils sont accompagnés tout au long de l'année par des tuteurs étudiants de l'IEP qui les aident dans l'élaboration des productions mais aussi dans les trajectoires d'orientation. 6 collèges haut-garonnais sont concernés par ce dispositif.

Enfin, le Conseil départemental adhère depuis plus de 10 ans au Groupement d'intérêt public Réussite éducative, aux côtés de Toulouse Métropole et l'Etat. Il y participe à hauteur de 50 000 € en 2019. Ce GIP a pour mission de prévenir la rupture sociale et scolaire des enfants, entre 2 et 16 ans, et de favoriser leur réussite éducative et scolaire.

III - Un haut niveau d'investissement pour la construction de nouveaux collèges

La Haute-Garonne attend près de 8 000 nouveaux collégiens d'ici les 8 prochaines années, dont 1 700 élèves supplémentaires dès la rentrée 2019.

Afin d'accompagner cette forte croissance démographique et permettre à tous les collégiens de la Haute-Garonne d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a adopté un plan d'investissement ambitieux de 320 M€ entre 2015 et 2024, en vue de procéder à la reconstruction, la rénovation, la réhabilitation des collèges existants et la construction de nouveaux collèges.

Entre 2015 et 2024, le Conseil départemental aura ainsi construit et rénové 22 collèges et créé 6 900 places supplémentaires.

Plusieurs établissements ont déjà été livrés, après des travaux de restructurations et de rénovation : le collège d'Auterive (2015), Georges Chaumeton à L'Union (2017), Pierre Labitrie à Tournefeuille (2017).

L'ensemble des collèges réhabilités ou construits pas le Département sont des établissements à énergie positive (BEPOS) et intègre la prise en compte de l'égalité filles-garçons dans leur conception. Cela concerne notamment l'aménagement de la cour des collèges, des toilettes (propreté, pose de patères, équipements...) et des vestiaires.

1) Deux collèges livrés à la rentrée 2019

Le collège Louisa Paulin à Muret bénéficie actuellement d'une réhabilitation complète pour un montant de 19 M€. La restructuration et l'extension du bâtiment principal d'enseignement sera livrée en septembre 2019. Un bâtiment pédagogique a déjà été livré en septembre 2016, tandis que les nouveaux logements de fonction et le bâtiment de demi-pension ont été livrés en septembre 2017.

DOSSIER DE PRESSE

La création d'un espace sportif et le réaménagement de la cour et des espaces verts ainsi que les deux bâtiments du Pôle des métiers (SEGPA) sont en service depuis 2018.

Le collège de Pibrac a également fait l'objet d'une restructuration totale pour un budget de 11 M€.

Le collège reconstruit accueillera les élèves dès la rentrée de septembre 2019.

2) Dix nouveaux collèges d'ici 2024

- **Un nouveau collège sur la commune d'Escalquens** verra le jour à la rentrée 2020 dont la première pierre a été posée en présence de Georges Méric le 4 septembre 2018. Ce nouvel établissement, d'une surface de 5 800 m² pourra accueillir 600 élèves et ainsi délester les collèges de Castanet-Tolosan, Ayguesvives, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Orens de Gameville et Ramonville-Saint-Agne. Le Conseil départemental va mobiliser 19 M€ pour la construction de ce premier collège à énergie positive du département, dont les travaux ont débuté en mars 2018 pour une ouverture dès la rentrée 2020.

- **Un nouveau collège sur la commune de Beauzelle**, d'une capacité de 700 élèves, va être construit route de Grenade à proximité de l'école élémentaire de la commune et de la ZAC Andromède. Ce nouvel établissement, attendu pour la rentrée scolaire 2021, permettra de désengorger le collège d'Aussonne et de rééquilibrer la situation démographique des autres collèges situés dans cette zone géographique, notamment ceux de Blagnac. La construction de ce collège représente un budget de 17,5 M€. Une réunion publique de présentation du futur collège a eu lieu le 3 juillet 2019.

- **La construction d'un nouveau collège à Cintegabelle** à horizon 2021 permettra de délester le collège d'Auterive. Le budget de cette opération s'élève à 16 M€. Depuis le début du mois d'avril, le Conseil départemental réalise des fouilles archéologiques sur le site du futur établissement de Cintegabelle. En effet, un diagnostic archéologique préventif a relevé la présence de vestiges significatifs, et rend obligatoire la réalisation de fouilles avant le démarrage des travaux de construction.

Ces fouilles, qui vont se dérouler jusqu'au mois de septembre, ont révélé un cimetière datant du Moyen Âge comprenant plus de 260 tombes. Ces vestiges seront par la suite analysés en laboratoire et un rapport d'opération sera réalisé par l'archéologue responsable du chantier.

Le chantier des fouilles représentent un budget de 931 752 €, entièrement financé par le Conseil départemental.

- **Un nouveau collège à Muret**, pouvant accueillir 700 élèves est programmé pour 2024. Il répondra à un double enjeu : délester les collèges du secteur du Muretain et apporter une réponse significative pour améliorer l'équilibre social entre les collèges Bétance et Louisa Paulin. Dans l'attente de ce nouveau collège, une concertation publique s'ouvrira pour adapter les secteurs de recrutement des collèges de cette zone du département soumise à une forte croissance démographique. Le coût du projet s'élève à 18 M€.

- **Un collège de 600 places ouvrira ses portes à Seysses** à la rentrée 2022. La réalisation de ce nouveau collège, situé route de Labastidette, représente un budget de 19 M€. Il permettra de répondre à la forte croissance démographique du secteur du muretain et de désengorger notamment le collège de Frouzins, Villeneuve-Tolosane, Cugnaux, Fontenilles, Fonsorbes et St-Lys.

- Au nord de Toulouse, **un nouveau collège sera construit dans le quartier Paléficat – Grand Selve**, un budget de 18 M€. Cet établissement de 600 places (quartier Paléficat – Grand-Selve) pour délester les collèges Rosa Parks, Hubertine Auclert, Henri de Toulouse-Lautrec. L'ouverture est prévue à la rentrée 2023.



Des fouilles archéologiques sont menées sur le terrain du futur collège de Cintegabelle

DOSSIER DE PRESSE

Au sud-est de Toulouse, la construction d'un collège de 600 places (quartier Malepère - Montaudran) est programmée pour la rentrée 2023. Le budget de ce nouvel établissement s'élevé à

18 M€. Il délétera les collèges Bellevue, Anatole France, Marcelin Berthelot à Toulouse et André Malraux à Ramonville-Saint-Agne.

- **Dans le nord du département**, un collège de 600 places sera construit pour déléter les collèges de Fronton, Villemur-sur-Tarn, Saint-Jory, Gratentour, Aucamville et Castelginest. Il ouvrira à la rentrée 2024 et représente un budget de 18 M€ (trois communes se sont portées candidates pour accueillir ce futur collège : Castelnau d'Estretfonds, Saint-Sauveur et Saint-Alban. A ce jour, le choix de la commune n'a pas été arrêté).

- **A Balma** un collège de 600 places sera livré à la rentrée 2024, dans le quartier de Vidailhan pour déléter les collèges Jean-Pierre Vernant à Toulouse et Jean Rostand à Balma. Le budget de l'opération est estimé à 18 M€.

- **Dans le quartier Saint-Martin du Touch**, la construction d'un collège de 600 places est prévue pour la rentrée 2024. Ce projet qui représente un coût de 18 M€ permettra de répondre à la pression démographique du secteur.

3) Quatre collèges reconstruits ou réhabilités d'ici 2024

- **Le collège de L'Isle-en-Dodon** fait l'objet d'une reconstruction hors site qui sera livrée à la rentrée 2020. Ce nouvel établissement, qui représente un budget de 13,5 M€, a vocation à remplacer le collège actuel situé en centre-ville dans une zone exiguë. Ce collège accueillera 250 élèves. Le 19 juin 2019, Georges Méric a posé la première pierre de l'établissement.

- **Un nouveau collège va être construit à Toulouse dans le quartier de Saint-Simon**, pouvant accueillir 600 élèves. Le contrat de réservation du terrain sur l'avenue Eisenhower a été signé avec Vinci immobilier, aménageur du site. Les architectes ont été choisis et le concours de maîtrise d'œuvre est en cours. L'ouverture de l'établissement est prévue en septembre 2021. Cette opération d'un montant de 17 M€ s'inscrit dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. L'établissement accueillera notamment des élèves du secteur de Raymond Badiou, dont la fermeture progressive a été programmée par le Conseil départemental à la rentrée 2017.

- **Un nouveau collège va être construit à Toulouse Guilhermy**, afin d'accompagner la croissance démographique dans cette partie du sud-ouest de l'agglomération et d'accueillir des élèves du secteur de Bellefontaine, dont la fermeture progressive est prévue par le Conseil départemental à la rentrée 2019, dans le cadre du plan pour améliorer la mixité sociale dans les collèges. Cet établissement, dont le budget est estimé à 18 M€, ouvrira ses portes à la rentrée 2022. La sectorisation de ce futur établissement s'inscrira dans une démarche globale de sectorisation de plusieurs collèges du sud-ouest toulousain, qui fera l'objet d'une démarche de concertation citoyenne.

- **Le collège Rosa Parks à Toulouse** va être réhabilité avec une reconstruction progressive de la totalité des locaux d'enseignement pour un coût d'environ 11,5 M€, ce qui permettra d'améliorer substantiellement les conditions d'accueil. Les études ont été lancées en 2018 et les travaux seront réalisés entre 2020 et 2022.

DOSSIER DE PRESSE

4) Trois extensions d'ici 2023

- **Le collège Nelson Mandela de Noé** va être agrandi afin d'absorber la hausse des effectifs attendue dans ce secteur. 700 élèves seront accueillis d'ici 2020 contre 600 aujourd'hui.
- **Toulouse Centre** : extension du collège des Ponts Jumeaux qui permettra de créer 100 places supplémentaires, pour atteindre une capacité totale de 490 élèves. Ces travaux qui seront livrés à la rentrée 2023 représentent un budget de 3 M€.
- **Toulouse Rive Gauche** : extension du collège George Sand pour atteindre une capacité de 600 élèves pour un budget de 3 M€. La livraison est prévue à la rentrée 2023.

5) La refonte de la sectorisation

L'Assemblée départementale a adopté en janvier 2019 la nouvelle sectorisation des collèges haut-garonnais afin de l'adapter à l'évolution des effectifs et d'assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions à la rentrée 2019.

Ces modifications des secteurs ont été réalisées sur la base d'une concertation citoyenne menée durant 10 mois entre le printemps 2018 et début 2019. 89 rencontres ont associé l'ensemble des parties prenantes : élus, Inspection académique, parents et associations de parents d'élèves, chefs d'établissements des écoles et des collèges, les enseignants et les représentants des organisations syndicales.

Les modifications de secteurs ont préalablement reçu un avis favorable du Conseil départemental de l'éducation nationale qui s'est tenu le 15 janvier 2019.

Les nouvelles sectorisations ont pour objectifs de répondre à plusieurs enjeux : équilibrer les effectifs des collèges en conservant des établissements "à taille humaine" ; prendre en compte l'augmentation de la population du secteur ; rechercher un bon niveau de mixité sociale dans les établissements ; intégrer les notions de proximité géographique et de déplacements doux et favoriser le lien école-collège.

Les mesures votées prévoient de répondre à la saturation de certains établissements dans le secteur nord de l'agglomération toulousaine (collèges Les Violettes à Aucamville et Jacques Mauré à Castelginest) ainsi que dans le sud-ouest de l'agglomération (collèges Pablo Picasso à Frouzins, Jacqueline Auriol à Villeneuve-Tolosane, Pierre Labitrie et Léonard de Vinci à Tournefeuille). Dans le centre-ville de Toulouse, ces mesures vont permettre de délester le collège des Ponts-Jumeaux mais aussi d'adapter les capacités d'accueil des collèges Michelet, Emile Zola et Jean-Pierre Vernant.

La nouvelle sectorisation a également défini les établissements de rattachement des élèves du quartier de Bellefontaine, dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges : Emile Zola, Michelet, Jean-Pierre Vernant, Pierre Labitrie à Toulouse, Jules Verne à Plaisance-du-Touch et Montesquieu à Cugnaux.

Enfin, à Saint-Gaudens, les effectifs des deux collèges, Leclerc et Didier Daurat, vont être rééquilibrés, afin de pallier la baisse d'effectifs du collège Leclerc qui a entraîné la fermeture de plusieurs classes en 2017 et 2018.

> Annexe sur la nouvelle sectorisation p.25

IV - L'inclusion des élèves en situation de handicap : une priorité

Le Département est pleinement mobilisé pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, à travers notamment les classes ULIS. Par ailleurs, le Conseil départemental est associé à la création des Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisés, mis en place par l'Etat à partir de la rentrée 2019, dans l'objectif de proposer un accompagnement mutualisé des moyens pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des établissements.

1) Les classes ULIS

À la rentrée 2019, 5 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) destinées à l'accueil en milieu ordinaire d'enfants en situation de handicap seront ouvertes dans les collèges Pierre et Marie Curie au Fousseret, Didier Daurat à Saint-Gaudens, Les trois Vallées à Salies-du-Salat, Bellevue et Maurice Bécane à Toulouse.

Le Conseil départemental accompagne ces ouvertures en adaptant les locaux aux besoins spécifiques des élèves et en attribuant du matériel numérique. Ces ouvertures porteront à 63 les dispositifs de ce type dans les collèges publics du département. Le budget d'investissement des travaux réalisés en 2018 s'élève à 232 514 € pour le Conseil départemental.

2) Un transport adapté pour les élèves en situation de handicap

Parce que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur, le Conseil départemental a décidé de poursuivre la mise en œuvre de la gratuité des trois systèmes de transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap.

Ceux-ci peuvent être pris en charge depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire d'enseignement selon les conditions suivantes :

- fréquenter un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat d'association, scolarisés en CLIS, ULIS. Par ailleurs, le handicap doit être constaté par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et reconnu ou égal à 50 %.
- fréquenter un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, une allocation individuelle de transport peut être attribuée si les familles assurent elles-mêmes le transport de leur enfant avec leur véhicule personnel.

Pour les enfants utilisant les transports publics, le Conseil départemental accorde la gratuité du transport à l'élève et son accompagnateur.

À la rentrée 2019, le transport de 1 232 élèves et étudiants en situation de handicap sera pris en charge par le Conseil départemental par 150 transporteurs, pour un budget de 7.2 M€.

V- Un nouvel engagement pour la qualité alimentaire dans les cantines

Le Conseil départemental assure l'aménagement des locaux et le remplacement du matériel des services de demi-pension des collèges en privilégiant les unités de production autonomes (seuls 9 des 96 collèges sont desservis par une cuisine centrale gérée par la Région Occitanie et 3 établissements utilisent les services de restauration des lycées voisins).

Il dote par ailleurs les établissements du personnel nécessaire à l'exercice de cette mission, qui bénéficie d'un plan de formation portant sur les règles de l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent.

Ce choix de production présente notamment l'avantage de laisser à l'établissement la liberté d'élaborer ses menus en privilégiant l'achat d'une grande proportion de produits frais et locaux.



Opération « Au pré de l'assiette » au collège de Fenouillet en octobre 2018. ©Aurélien Ferreira / CD31

En 2018-2019, 47 000 repas par jour ont été servis aux collégiens, ce qui représente 6 600 000 repas préparés dans l'année.

1) Lancement d'une grande concertation sur la qualité alimentaire dans les collèges

Le Conseil départemental va lancer à l'occasion de la semaine du goût, qui aura lieu du 7 au 13 octobre, une démarche de concertation sur la qualité alimentaire dans les collèges, afin d'établir un plan d'action départemental sur cet enjeu. Un sondage auprès d'un panel représentatif de collégiens et de collégiennes, interrogés en face-à-face, sera réalisé et un questionnaire sera accessible en ligne pour les membres de la communauté éducative. En parallèle, une enquête qualitative et quantitative sera menée dans les établissements (perceptions et aspirations des usagers, des professionnels, pratiques en cuisine, nature des achats....).

Les résultats de ces enquêtes alimenteront la réflexion d'un groupe de travail réunissant des représentants de toutes les parties prenantes. L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'un rapport d'orientation, qui sera soumis au vote de l'Assemblée départementale en janvier 2020, et permettra de mettre en œuvre progressivement un plan d'action dans les collèges publics du département.

2) MIAM 31 et Agrilocal : deux dispositifs pour l'insertion de produits locaux dans les cantines

Lancé à l'initiative du Conseil départemental, Miam 31 propose de façon régulière des produits locaux de qualité dans les menus dans les 84 collèges disposant d'une cuisine autonome dans le département, grâce aux partenariats directs avec des producteurs haut-garonnais. L'objectif étant que les producteurs locaux et les collèges construisent une relation pérenne fondée sur le dialogue et la prise en compte des contraintes de chacun.

Des actions de formation sont proposées aux personnels des services de restauration afin de les aider dans la mise en œuvre de cette démarche. Un accompagnement est également proposé aux agriculteurs par l'intermédiaire des conseillers agro-environnement du Conseil départemental.

DOSSIER DE PRESSE

Miam 31 est présenté chaque année sur le stand du Conseil départemental au salon REGAL, le salon de la qualité alimentaire organisé par le Conseil Régional au Parc des Expositions de Toulouse, par des chefs cuisiniers des collèges et des producteurs. Ce dispositif a également été présenté au Salon international de l'agriculture de Paris 2019, sur le stand du Département.

En complément, un appel à recettes est lancé chaque mois auprès des chefs cuisiniers des collèges du département afin de mettre en avant un produit de saison et le faire découvrir aux élèves. La recette gagnante du mois est sélectionnée selon les critères d'intérêt nutritionnel, d'originalité, de technicité, mais aussi d'utilisation de produits Miam 31 et dévoilée dans « Haute-Garonne Magazine ».

Afin de faciliter la mise en œuvre de Miam 31, le Conseil départemental a déployé en 2016 la plateforme gratuite de mise en relation entre collèges et producteurs : Agrilocal 31.

En 2019, près d'une trentaine de collèges utilise Agrilocal 31 depuis son ouverture. Le nombre de commandes enregistrées sur la plateforme à quant à lui doublé entre 2017 et 2018 (325 commandes en 2018 contre 165 en 2017).

En 2017, cette plateforme a été élargie à de nouveaux acheteurs tels que les communes, ou des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et à de nouveaux producteurs, artisans locaux : bouchers, boulangers...

3) Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une préoccupation constante du Conseil départemental. L'expérimentation « collecte et valorisation des biodéchets » lancée en février 2014 a permis de collecter près de 392 tonnes de déchets fermentescibles auprès de 10 collèges. Outre le bénéfice environnemental, cette action revêt un intérêt pédagogique important dans la mesure où elle repose sur la participation active des collégiens en matière de tri sélectif et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement qui organise des actions de sensibilisation dans les collèges autour du changement climatique, met à disposition des établissements qui le souhaitent un kit d'animation « Arrêtons d'alimenter le gaspillage alimentaire ».

Pour aller plus loin dans cette démarche, le Département s'est engagé à élaborer un plan d'actions spécifiques contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Depuis le mois de janvier 2018, le Conseil départemental organise, pour les collèges qui le souhaitent, la collecte et le traitement des biodéchets. Près de 50 collèges participent à cette initiative, qui sera reconduite en 2019.

VI - Apprentissage de la citoyenneté : de nouvelles actions en 2019

Le Conseil départemental est fortement engagé pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines auprès des collégiens. L'enjeu majeur de la politique éducative du Département est de former des citoyens de demain, libres et éclairés.

1) Le défi collégien

Afin de faire évoluer le Conseil départemental des collégiens, le Département lance à partir de la rentrée 2019 un nouveau dispositif intitulé le « défi collégien », en partenariat avec l'Education nationale.

DOSSIER DE PRESSE

Cette initiative vise à valoriser l'engagement citoyen des jeunes et à développer des actions innovantes et concrètes portées par les Conseils de la Vie Collégienne, au bénéfice des autres collégiens. Elle s'inscrit dans la « politique jeunesse », engagée en 2017 par le Conseil départemental, qui prévoit d'associer davantage les jeunes à la définition de ses politiques publiques. Dans le baromètre jeunesse réalisé par le Département fin 2017, 78 % des jeunes avaient en effet exprimé leur souhait d'engagement.

A partir de la rentrée scolaire 2019, le Conseil départemental lancera ainsi un appel à projets en direction des 117 collèges publics et privés sous contrat de la Haute-Garonne. Cet appel à projets s'adressera aux Conseils de la Vie Collégienne, désormais institués dans tous les établissements, et s'attachera à valoriser les projets sur des thématiques telles que le développement durable, la citoyenneté, la vie au collège, les relations filles-garçons, la lutte contre les discriminations, l'accès à la culture, etc...

Le Conseil départemental accompagnera les collégiens durant toute la réalisation de leur projet et mettra à disposition ses ressources, notamment en communication. Une dotation pouvant aller jusqu'à 1 000 € par action pourra être attribuée aux 12 projets sélectionnés.

2) Le Parcours laïque et citoyen

Depuis 2016, le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen dans les 96 collèges publics et 21 collèges privés du département, en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs associatifs du territoire.

Ce parcours permet de proposer aux enseignants un catalogue d'actions portées par des associations du territoire en lien avec les valeurs républicaines et le principe de laïcité.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 174 associations proposeront 265 actions, auprès de 2 350 classes déjà inscrites au dispositif.

> Un passeport du Parcours laïque et citoyen

Nouveauté de l'édition 2019, les collégiens disposeront dès la rentrée d'un « Passeport du Parcours Laïque et Citoyen » dans lequel ils pourront inscrire toutes les actions auxquelles ils ont participé durant leur scolarité au collège.

Ce passeport, qui a été expérimenté en 2018-2019 dans quelques collèges haut-garonnais, sera distribué à l'ensemble des collégiens à la rentrée.

Par ailleurs, pour accompagner les associations, le Conseil départemental leur offre la possibilité de suivre gratuitement deux formations sur la laïcité conçues par Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud pour les intervenants du Parcours, ainsi qu'un cycle de conférences sur la prévention de la radicalisation à l'adolescence proposées par Les Militants des Savoirs.

3) Un engagement pour des collèges sans racisme

Le Conseil départemental et les services académiques de l'Education nationale se mobilisent pour développer les collèges labellisés "Ecole sans racisme".

Ce label européen, porté en France par l'association Léo Lagrange, a été créé en 1998 en Belgique. Il compte 600 établissements labellisés en Europe, dont 50 en France.

Cette démarche s'est concrétisée par la signature d'une charte commune le 21 mars 2019. Cette charte a pour vocation d'inviter les 96 collèges du département à s'engager dans la labélisation "Ecole sans racisme", à l'instar du collège Grand Selve de Grenade, qui a obtenu ce label en 2018.

DOSSIER DE PRESSE

4) Le Concours départemental de la Résistance et de la Déportation

Depuis sa création, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, par le biais du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, soutient fortement le Concours national de la Résistance et de la Déportation, organisé tous les ans depuis 1961. A chaque édition, un thème national est défini portant à tour de rôle sur la résistance ou la déportation. Les devoirs des lauréats de chaque département sont étudiés par un jury national afin d'établir le palmarès national du concours.

En 2018-2019, 1 112 collégiens et lycéens ont participé au Concours départemental de la Résistance et de la Déportation sur le thème "Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et Histoire".

Le Conseil départemental distribue à chaque édition près de 500 prix aux élèves du département. Les 15 lauréats départementaux de ce concours ont par ailleurs la possibilité de participer à un voyage de mémoire, organisé par le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation.

Cette année, il se déroulera durant les vacances de la Toussaint 2019, dans les camps du sud de la France.

La plaquette pédagogique sur le Concours de la Résistance et de la Déportation 2019 sera distribuée dans les collèges et téléchargeable dès cet automne sur le site du Musée (musee-resistance.haute-garonne.fr), ainsi que sur la plateforme eCollège31.

5) Le circuit pédestre « Haute-Garonne Résistante ! »

Depuis mai 2019, le Conseil départemental propose aux classes de 3^{ème} le circuit pédestre "Haute-Garonne Résistante !", qui à travers 20 points d'étape, permet de découvrir les lieux d'histoire et de mémoire de la ville de Toulouse liés à l'Occupation nazie.

Ce circuit, créé dans le cadre des Chemins de la République, est conçu comme une marche exploratoire de l'histoire de la Résistance en Haute-Garonne.

De la place du Capitole au Jardin des Plantes, des rues de la Pomme et Croix-Baragnon, à la place des Hauts-Murats et aux allées Jules Guesde, les élèves peuvent découvrir les immeubles, les maisons, les commerces et les bâtiments publics où s'organisait la lutte contre l'oppression.

Le parcours "Haute-Garonne Résistante !" rend hommage aux femmes et aux hommes qui ont combattu avec courage le régime nazi : Serge Ravel, Forain François Verdier, Silvio Trentin, Angèle et Yves Bettini, Marie-Louise Dissard, le commissaire Jean Philippe, les frères Lion, Marcel Langer, Jean-Pierre Vernant...

Entre mai et juin 2019, 150 élèves ont déjà participé à cette visite commentée, qui sera reconduite à la rentrée à partir du 12 septembre. Par ailleurs, le circuit a intégré le catalogue du Parcours laïque et citoyen 2019/2020.

Enfin, de nouveaux circuits pédestres sur l'histoire de la Résistance en Haute-Garonne, dans les secteurs de Léguevin, Brax et Pibrac, la Forêt de Bouconne, seront proposés aux élèves de 3^{ème} au printemps 2020.

VII - L'éducation artistique

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose différents programmes d'éducation artistique pour éveiller la sensibilité des jeunes, favoriser la pratique artistique et généraliser l'accès au spectacle. Dans ce cadre, 6 parcours sont proposés par le Département, dont le nouveau dispositif « Collège au cinéma ».

DOSSIER DE PRESSE

> A la rentrée scolaire 2019, le Département lance « **Collège au cinéma** », qui sera expérimenté dans quelques établissements afin d'enrichir la culture cinématographique des élèves à travers la découverte d'œuvres et la rencontre de professionnels.

« Collège au cinéma » est une opération nationale qui propose au moins 3 projections par an aux collégiens, de films français ou étrangers, classiques ou contemporains. Les films présentés en version originale sous-titrée en français, sont majoritairement classés art et essai et privilégient les films français, européens et les cinématographies peu diffusées.

Chaque film est accompagné d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève.

A travers « Collège au cinéma », le Conseil départemental souhaite favoriser l'accès à la culture cinématographique au plus grand nombre, susciter la curiosité des collégiens et leur permettre de distinguer les différents genres cinématographiques.

Ce parcours permet par ailleurs d'offrir aux enseignants de nouveaux outils pédagogiques pour développer ou approfondir des objectifs de référence inscrits dans les programmes.

> Le "**Parcours « Parole en je(u)**", créé en 2018 par le Département, favorise l'ouverture des collégiens à la culture théâtrale en proposant un travail en relation avec un comédien. Il permet de former le regard du spectateur et d'encourager les enseignants à concevoir de nouveaux projets pédagogiques autour du théâtre.

En 2018-2019, 3 classes (2 classes de 4^{ème} et 1 classe de 5^{ème}) ont participé à ce projet, et ont écrit avec l'aide d'une auteure et d'un metteur en scène une pièce dont la représentation a eu lieu au mois de juin 2019, dans les médiathèques des villes ayant accueilli le projet.

> Le "**Parcours Jazz au collège**" permet aux élèves des collèges, pour certains jumelés à des écoles élémentaires, d'acquérir une culture commune autour d'un répertoire jazz et d'être ainsi acteurs d'un projet artistique et pédagogique pendant l'année scolaire.

Ce programme s'organise autour de plusieurs rendez-vous dans l'année axés sur la thématique latine en direction des élèves :

- le travail hebdomadaire d'un programme d'une douzaine de chansons et medley ;
- l'accès à des concerts du Festival Jazz sur son 31 ;
- l'accès à un concert éducatif et à un ciné concert ;
- la mise à disposition d'une valise documentaire jazz ;
- la présentation d'un concert de clôture devant les parents.

En 2018/2019, 380 élèves de 10 classes de collèges et 3 classes d'écoles élémentaires y ont participé.

> Le "**Parcours Danse au collège**" permet aux élèves des collèges, pour certains jumelés à des écoles élémentaires, de découvrir l'univers de création d'un artiste, de les ouvrir à des perspectives de travail, de recherche et de développer leur sensibilité artistique.

Il s'organise autour de 6 rendez-vous dans l'année en direction des élèves :

- un atelier-spectacle d'une compagnie professionnelle ;
- l'accès à des spectacles chorégraphiques ;
- une lecture d'œuvres ;
- une introduction à une culture chorégraphique « Une histoire de la danse en 10 dates » ;
- une conférence dansée « Le Tour du Monde des Danses Urbaines en 10 villes » en lien avec la Place de la danse – CDCN Toulouse / Occitanie ;
- la mise à disposition d'une valise pédagogique « danse ».

En 2018/2019, près de 400 élèves ont participé au parcours ainsi que 3 classes d'écoles élémentaires.



Concert des 10 ans du Parcours Jazz au collège, le 24 mai 2019, au Phare de Tournefeuille ©Romain Saada/Cd31

DOSSIER DE PRESSE

> Le **"Parcours Théâtre au collège"** permet aux élèves des collèges de se familiariser avec le théâtre en rendant accessible son histoire et en découvrant les grands fondamentaux du jeu en lien avec des comédiens professionnels.

Ce programme s'organise autour de 6 rendez-vous dans l'année en direction des élèves :

- un atelier spectacle d'une compagnie professionnelle ;
- des ateliers de pratique ;
- la découverte des coulisses d'une salle de spectacle ;
- l'observation du processus de création d'une compagnie ;
- l'accès à des spectacles ;
- la participation à une journée de rencontres et de restitutions théâtrales conviant l'ensemble des élèves.

En 2018/2019, près de 120 élèves de 4 classes de 2 collèges se sont inscrits.

> Le **« Parcours Peace & Lobe »** au collège a pour objectif, en lien avec l'évolution des musiques amplifiées, de sensibiliser les collégiens à l'écoute de la musique et les amener à réaliser des choix en matière d'écoute musicale, de développer leurs connaissances concernant l'appareil auditif et de les sensibiliser aux risques auditifs.

Ce programme s'organise autour de 4 rendez-vous dans l'année en direction des collégiens :

- l'animation-Concert Peace & Lobe ;
- des ateliers tout au long de l'année menés par l'enseignant pour la création d'une production finale ;
- une journée d'ateliers de pratique autour des risques auditifs (rencontre avec un musicien et expérimentation instrumentale, accès à une exposition commentée sur les risques auditifs, mise à disposition du DVD « Hein ? » et de sonomètres...);
- une journée de rencontre et de restitution de la production finale conviant l'ensemble des élèves.

En 2018/2019, près de 120 élèves de 4 classes de 2 collèges ont participé.

En parallèle de ces programmes, le Conseil départemental poursuit son engagement auprès des collégiens en proposant plusieurs actions passerelles, en lien avec sa programmation sur le département afin de favoriser un accès gratuit à l'art :

- la tournée départementale des animations-concerts Peace & Lobe (novembre-décembre) ;
- les représentations scolaires à l'Espace Roguet – Conseil départemental (septembre à mai) ;
- les concerts éducatifs et actions de médiation dans le cadre de l'organisation d'itinérances en Haute-Garonne (novembre à mai) ;
- les concerts du festival Jazz sur son 31 (octobre) ;
- la semaine des collégiens (janvier) ;
- la semaine des Cultures urbaines (juin) ;
- les expositions (septembre à juin) ;
- la tournée départementale de la Rampe Tio (octobre-novembre).

Les Archives départementales, la Médiathèque départementale, par le biais des bibliothèques du département, ainsi que le Musée de la Résistance et de la Déportation proposent également des ateliers et des interventions tout au long de l'année sur des thématiques spécifiques.

L'éducation artistique en chiffres

Près de 18 200 élèves (675 classes) bénéficient chaque année des actions du Conseil départemental en matière d'éducation artistique avec :

- plus de 35 classes (plus de 1000 élèves) dans les Programmes d'éducation artistique ;
- plus de 640 classes (17 130 élèves) par des actions passerelles sur tout le département - plus de 20 rendez-vous élèves et enseignants au cours de l'année ;
- près de 10 équipes artistiques associées.

VIII - Le déploiement du numérique dans les collèges et des services en ligne pour les parents

1) Le plan numérique 2017 / 2020

Soucieux de fournir aux collégiens les meilleures conditions de travail possibles, le Conseil départemental dote les collèges de la Haute-Garonne d'équipements numériques performants et adaptés aux besoins pédagogiques, dans le cadre du plan numérique 2017-2020, qui représente un budget de 2 M€ par an.

Établi en collaboration avec les services académiques, ce plan a pour objectif non seulement de maintenir un bon niveau d'équipement dans les collèges, mais également de rationaliser la maintenance des réseaux et des équipements.

Chaque année, plusieurs collèges du département bénéficient de ce dispositif qui permettra aux 97 collèges publics de disposer d'ici 2020 d'un parc informatique homogène, qui inclut notamment le remplacement des matériels obsolètes, des serveurs mieux sécurisés et des services informatiques améliorés pour les enseignants.

24 collèges ont été équipés en 2017, 22 en 2018, et 25 en 2019, dont les collèges Louisa Paulin à Muret et Du Bois de la Barthe à Pibrac reconstruits.

Les 23 établissements restants seront dotés en 2020, dont le nouveau collège d'Escalquens et le collège Léon Cazeneuve à L'Isle-en-Dodon, reconstruit.

Le futur plan numérique 2021/2025 sera prochainement travaillé avec les services académiques et des collèges.

2) Les chariots numériques pour les collèges

Le Ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2017 un appel à projets pour accélérer le développement du numérique dans les collèges.

Depuis, le Conseil départemental dote une douzaine de collèges par an de 2 chariots numériques avec wifi intégré contenant chacun 15 tablettes pour les élèves et 4 tablettes pour les enseignants à mutualiser.

Cela représente un coût de 400 000 € par an pour la collectivité, qui ne perçoit plus de subvention de l'État depuis 2018.

En 2019, les collèges qui bénéficieront de chariots numériques sont les suivants : Jean-Paul Laurens à Ayguesvives, Jean Jaurès à Castanet, François Mitterrand à Fenouillet, Galilée à La Salvétat Saint-Gilles, Pierre et Marie Curie au Fousseret, Bertrand Lralde à Montrejeau, Robert Roger à Rieumes, Romain Rolland à Saint-Jean, Clémence Isaure, Hubertine Auclert, Maurice Bécane, Michelet, Ponts Jumeaux et Rosa Parks à Toulouse.

Des mesures d'accompagnement et de formation sont également mises en œuvre par les services académiques.

DOSSIER DE PRESSE

3) L'Espace Numérique de Travail

Véritable prolongement numérique du collège et accessible 7 jours sur 7, l'espace numérique de travail (ENT) propose de nombreux services et outils tels que la consultation des emplois du temps, du cahier de textes, des notes, des absences des enseignants, etc.

Chaque collège possède son propre portail « eCollège31 », qui permet de favoriser un travail interactif et l'accès à tout type d'informations sur le suivi de la scolarité et la vie du collège.

Le portail eCollège31 du Département présente les actions menées par le Conseil départemental pour les collégiens, leur famille et les collèges : aide à la restauration scolaire, gratuité des transports scolaires, Maison départementale des adolescents, Parcours laïque et citoyen, actions éducatives et culturelles proposées par les Archives départementales, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, et le programme d'éducation artistique et culturelle.

Consultable sur tous les écrans - tablettes, smartphones, ordinateurs - eCollège31 compte plus de 1,5 millions de visites mensuelles et se classe parmi les ENT les plus consultés en France.

4) La dématérialisation des services

Depuis 2016, le site www.haute.garonne.fr propose de nombreux services en ligne afin d'améliorer la qualité du service public en facilitant les démarches administratives relevant des compétences départementales. Concernant les collèges, trois services sont proposés aux usagers.

a) La dématérialisation de l'aide à la restauration scolaire

Depuis le 1^{er} juin 2017, le Conseil départemental propose aux familles de déposer en ligne leur demande d'aide à la restauration scolaire.

Simple et rapide, le dépôt de la demande en ligne permet notamment aux parents d'accéder à tout moment à leur dossier mais aussi d'être informés par message électronique de la décision du Conseil départemental.

À la mi-juillet 2019, près de 16 000 demandes en ligne ont été déposées, témoignant de l'intérêt des familles pour ce service.

Par ailleurs, les collèges bénéficient aussi d'un accès dédié à ce service pour suivre en temps réel le dépôt des demandes par les familles. De plus, afin de faciliter le travail des collèges, les flux de données financières relatifs à l'aide sont désormais dématérialisés et automatisés.

b) L'inscription en ligne au transport scolaire

Depuis le 1^{er} juin 2016, la procédure d'inscription au transport scolaire par internet est privilégiée par les familles. A cette occasion, les parents peuvent avoir l'information relative au mode de transport, visualiser et télécharger la fiche horaire du service de transport scolaire emprunté par leur enfant à la rentrée. Une fois le dossier instruit, en se connectant, les familles peuvent obtenir des informations sur les modalités de délivrance du titre de transport scolaire.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les demandes en ligne représentent 92 % des dossiers. Au 23 juillet 2019, la téléprocédure a déjà été utilisée pour 64 274 dossiers.

c) L'inscription en ligne au Parcours Laïque et Citoyen

Les associations qui souhaitent s'inscrire au Parcours Laïque et Citoyen peuvent déposer leur dossier en ligne, via une procédure entièrement dématérialisée. De même les collèges disposent d'un outil dématérialisé via eCollège31 pour réserver les actions du Parcours Laïque et Citoyen qui les intéressent.

IX - Les autres actions

1) « Haute-Garonne collèges », un magazine sur l'actualité des collèges

En mars 2018, le Conseil départemental a lancé « Haute-Garonne Collèges », un nouveau magazine mensuel destiné à informer les élèves et leurs familles sur les actions menées par le Département à destination des collégiens. Il est diffusé dans les collèges et sur l'espace numérique de travail eCollège31.

2) La prévention en matière de sécurité routière

Le Conseil départemental distribue chaque année à tous les collégiens de 5^{ème} l'équivalent du code de la route, illustré et adapté aux adolescents : le Code Jeunes 31. Ce document permet d'aborder les différents aspects de la sécurité routière et de préparer les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) 1^{er} et 2^{ème} niveaux. L'an dernier, près de 16 400 Codes jeunes ont ainsi été distribués.

3) La prévention des addictions

Dans le cadre d'un plan de lutte contre les conduites addictives, le Conseil départemental édite depuis le mois de mars 2018 un guide d'information sur les addictions intitulé « Ado pas accro », à destination des collégiens, de leurs familles et des professionnels de l'éducation. Ce guide est distribué à 9 000 exemplaires dans les collèges et diffusé en version numérique sur eCollège31.

4) La prévention des incivilités dans les transports

Le Conseil départemental a mis en place des actions de médiation afin d'améliorer le déroulement du transport scolaire et de lutter contre les incivilités. En cas d'incivilité signalée par les transporteurs, une chargée de mission civisme-sécurité de la Direction des transports intervient dans les établissements dans le but de sensibiliser les élèves aux enjeux de sécurité. Son rôle est de permettre aux différentes parties d'échanger pour une meilleure compréhension des règles en vigueur et de leurs motifs, du comportement à adopter tout en instaurant un climat de respect mutuel.

En 2018-2019, une quinzaine de médiations ont été menées concernant une trentaine d'élèves. De plus, 5 médiations de groupe ont permis de sensibiliser près de 200 élèves au bon comportement à adopter dans le cadre du transport scolaire.

5) Les actions de prévention pour garantir la sécurité des transports scolaires

En 2018-2019, 18 opérations de sensibilisation à la sécurité accompagnées d'exercice d'évacuation rapide des autocars ont concerné 106 classes de 6^{ème} pour un total de 3 150 élèves. 1671 contrôles ont porté sur le service rendu par les transporteurs (horaires, itinéraires, points d'arrêt, âge contractuel des véhicules).

X– Les chiffres clés de l'éducation

1) Le budget éducation

Le Conseil départemental a consacré 170 M€ à sa politique éducative en 2018.

Il s'agit du 3^{ème} budget de la collectivité, dont la répartition est la suivante :

- 49,4 M€ pour les transports scolaires
- 46 M€ pour le personnel technique
- 37 M€ pour l'investissement dans le bâti
- 22,5 M€ pour le fonctionnement
- 6,2 M€ pour l'aide à la restauration scolaire
- 7 M€ pour les écoles primaires et maternelles (versés aux communes dans le cadre des contrats de territoire)
- 1,4 M€ (subventions aux projets éducatifs, dont le Parcours Laïque et Citoyen)

2) Les collèges

- 55 305 élèves attendus à la rentrée 2019 dans les collèges publics
- 1 700 élèves supplémentaires à la rentrée 2019
- 8 000 collégiens supplémentaires attendus d'ici 8 ans
- 96 collèges publics en Haute-Garonne, dont 24 à Toulouse
- 4 collèges disposent d'un internat, d'une capacité d'accueil de 178 places : Charles Suran à Boulogne-sur-Gesse, Jean Monnet à Bagnères-de-Luchon, Didier Daurat à Saint-Gaudens et Les Trois Vallées à Salies-du-Salat
- 21 collèges privés sous contrat d'association avec l'État scolarisant 8 788 élèves
- 20 collèges possèdent une SEGPA (Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté) 19 à la RS2020 (fermeture du collège R. BADIOU)
- 9 collèges classés Réseau éducation prioritaire à Toulouse : Raymond Badiou, Bellefontaine, George Sand, Stendhal, Rosa Parks (REP +), Nicolas Vauquelin, Maurice Bécanne, Claude Nougaro et Toulouse Lautrec (REP)
- 63 dispositifs ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- 30 classes d'accueil d'élèves allophones UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)
- 38 ERS (Enseignants référents de scolarités implantés sur le territoire) dont 31 dans des collèges publics, 5 dans des collèges privés et 2 à Saint-Gaudens hors collège

3) La mutualisation des charges de fonctionnement des collèges

Les services de la restauration scolaire dans les 96 collèges

47 000 repas/jour aux collégiens

6 600 000 repas préparés dans l'année

L'aide à la restauration scolaire

Budget : 6,2 M€

20 307 collégiens demi-pensionnaires (soit 37 % des collégiens) ont bénéficié de l'aide à la restauration scolaire en 2018/2019, dont 8 354 bénéficient de la gratuité totale de la cantine.

Les transports scolaires

Budget : 49,4 M€

74 200 élèves transportés

830 élèves et étudiants en situation de handicap transportés

Près de 25 millions de déplacements scolaires

Cette année, chaque famille haut-garonnaise économisera 662 € par enfant transporté.

DOSSIER DE PRESSE

L'investissement dans les écoles du 1^{er} degré

6,61 M€ consacrés aux efforts d'investissement des communes pour les écoles du 1^{er} degré.

Le dictionnaire bi-média

17 000 dictionnaires bi-média offerts aux collégiens entrant en 6^{ème}

Les codes jeunes

16 400 codes de la route offerts aux élèves de 5^{ème}

Le personnel territorial des collèges

1 067 agents territoriaux titulaires

9 agents en Contrats Emploi d'Avenir

96 agents contractuels

6 apprentis en poste à la rentrée 2018

DOSSIER DE PRESSE

Annexe : Les modifications de secteur à la rentrée 2019

- Dans le secteur nord de l'agglomération toulousaine :

Pour alléger les effectifs du collège Les violettes à Aucamville, la partie ouest du territoire de la commune de Saint-Alban sera rattachée au collège François Mitterrand à Fenouillet. Concernant le collège Jacques Mauré, une partie du territoire de la commune de Bruguières sera affectée au collège Claude Cornac à Gratentour. Pour permettre ce rattachement, le territoire de la commune de Labastide-Saint-Sernin dépendra du collège Jean Dieuzaide à Pechbonnieu.

- Dans le secteur sud-ouest de l'agglomération toulousaine :

Pour alléger les effectifs du collège Pablo Picasso à Frouzins, une partie du territoire de la commune de Seysses sera affectée au collège Flora Tristan de Lherm et une autre partie au collège Jacqueline Auriol à Villeneuve-Tolosane. Ces mesures sont prises de manière provisoire jusqu'à l'ouverture du collège de Seysses en 2022.

En parallèle, afin de limiter le nombre d'élèves à scolariser au collège Jacqueline Auriol, les élèves issus de l'école Yvette Raynaud de Roques-sur-Garonne seront rattachés au collège Jules Vallès à Portet-sur-Garonne.

En revanche, les élèves scolarisés à l'école intercommunale Canta Lauseta de Villeneuve-Tolosane resteront affectés au collège Jacqueline Auriol.

- Le collège Pont Jumeaux à Toulouse :

Le collège des Ponts-jumeaux accueille aujourd'hui 372 élèves et a dépassé son seuil de saturation. L'extension de ce collège est inscrite au programme d'investissement pour une réalisation à la rentrée 2023.

Pour permettre d'assurer au cours des prochaines années scolaires, l'accueil de tous les élèves du secteur, la partie des élèves scolarisés à l'école Falguière actuellement rattachée au collège Pont-Jumeaux, sera affectée au collège Pierre de Fermat. A noter que la plus grande partie du secteur de l'école Falguière est déjà rattachée au collège Pierre de Fermat.

- Le collège Michelet :

Cet établissement ne peut plus répondre aux besoins de scolarisation de son secteur depuis déjà quelques années.

L'ensemble du territoire de recrutement de l'école Jean Chaubet sera rattaché au secteur du collège Jean Pierre Vernant, ainsi qu'une partie du territoire de recrutement de l'école Bonheure. Le secteur de recrutement de l'école Fourtanier dépendra quant à lui du collège Pierre de Fermat, tout comme la partie du territoire de recrutement de l'école Bayard actuellement affectée au collège Michelet.

- Le collège Emile Zola

Cet établissement accueille actuellement 516 élèves, ce qui correspond à sa capacité maximale.

La partie du territoire de recrutement de l'école Leygye, actuellement rattachée au collège Emile Zola, sera affectée au collège Anatole France, tout comme la partie du territoire de recrutement de l'école Sauzelong. Enfin, une partie du secteur de recrutement de l'école Ricardie serait rattachée au secteur du collège Jean Moulin, utilisant ainsi les places disponibles

- Le collège Jean-Pierre Vernant

Ce collège récemment reconstruit pour obtenir une capacité de 800 élèves, en accueille actuellement 695.

L'ensemble du territoire de l'école La Terrasse sera rattaché au collège Jean-Pierre Vernant, ainsi que les secteurs des écoles Bonheure et Jean Chaubet.

DOSSIER DE PRESSE

- Les collèges Pierre Labritrie et Léonard de Vinci à Tournefeuille

Le collège Pierre Labritrie accueille cette année 799 élèves et atteint désormais son niveau de saturation.

Les adaptations réalisées à la rentrée 2017 au collège Léonard de Vinci, en créant plusieurs salles de classes supplémentaires, offrent une centaine de places disponibles dans cet établissement qui scolarise actuellement 620 élèves.

La nouvelle sectorisation affecte au collège Léonard de Vinci une partie supplémentaire du territoire de recrutement de l'école Georges Lapierre, déjà partagé entre les deux collèges.

- Les collèges Leclerc et Didier Daurat à Saint-Gaudens

Le collège Leclerc a connu depuis 5 ans une baisse importante de ses effectifs, qui sont passés de 460 à 383 élèves à cette rentrée. Cette baisse, conjuguée aux effets de seuil qu'elle induit, a provoqué la fermeture de plusieurs divisions, notamment à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018. La situation du collège Didier Daurat est plus stable en termes d'effectifs.

Les projections d'effectifs pour les années à venir sont toutefois positives puisqu'une centaine d'élèves supplémentaires devrait être scolarisée dans les deux collèges d'ici la rentrée 2021.

Afin de répondre à la préoccupation de la communauté éducative du collège Leclerc, la nouvelle sectorisation permet de rééquilibrer les secteurs de deux collèges et ainsi de préserver leurs moyens de fonctionnement. Pour cela, la commune de Pointis Inard sera rattachée au collège Leclerc.

- La nouvelle sectorisation pour les élèves du quartier Bellefontaine

Dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, engagé par le Conseil départemental, les élèves du quartier Bellefontaine entrant en 6ème seront scolarisés dans 6 collèges de l'agglomération toulousaine dès la rentrée 2019 : Michelet, Jean-Pierre Vernant, Emile Zola à Toulouse, Pierre Labritrie à Tournefeuille, Montesquieu à Cugnaux et Jules Verne à Plaisance-du-Touch.

Les écoles Victor Hugo, Georges Bastide, Paul Dottin et Tibaous en partie constituent l'actuel secteur de recrutement du collège de Bellefontaine et scolarisent environ 180 élèves en CM2.

Ils bénéficieront de l'ensemble des mesures d'accompagnement telles qu'elles ont été déployées par le Conseil départemental et par l'Éducation nationale pour les élèves du quartier de la Reynerie. Ces collèges de rattachement ont été identifiés sur les trois critères cumulatifs issus du vote du 24 janvier 2017: un critère socio-économique (la composition sociale à dominante très favorisée des élèves), un critère de capacité (le nombre de places disponibles hors dérogations entrantes) et un critère géographique (le temps de transport ne doit pas excéder le temps de transport scolaire moyen sur le département de 30 minutes par trajet).

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Coralie Bombail

coralie.bombaild31.fr

05 34 33 30 32

06 74 93 45 44

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR

